

Même article, 3^e alinéa, 3^e ligne, après le mot « directeur » ajouter : « ou l'ordonnateur colonial. »

Même alinéa, 5^e et 6^e lignes, remplacer les mots : « son département » par les mots : « sa circonscription. »

Inscrire en marge : « Bulletin mensuel n° 60, suppl., instruction n° 124. »

Art. 207, 2^e alinéa, 3^e ligne, après les mots : « Seine-et-Oise » ajouter : « des comptables coloniaux. »

Inscrire en marge : « Bulletin mensuel n° 60, suppl., instruction n° 124. »

Article 1483, 1^e ligne, après les mots : « les directeurs » ajouter « et les ordonnateurs coloniaux. »

Inscrire en marge : « Bulletin mensuel n° 60, suppl., instruction n° 124. »

Nomenclature des comptables coloniaux chargés du service des mandats de poste.

Martinique.

Trésorier-payeur à Fort-de-France.
Trésorier particulier à Saint-Pierre.
Percepteur à Saint-Pierre (mouillage).
— à la Trinité.
— à la Basse-Pointe.
— à Saint-Pierre (Fort).
— au Saint-Esprit.
— à Fort-de-France.
— au Marin.
— au Lamentin.
— au François.
— à la Rivière-Pilote.
— aux Anses-d'Arlets.
— à la Case-Pilote.

Guadeloupe.

Trésorier-payeur à la Basse-Terre.
Trésorier particulier à la Pointe-à-Pitre.
Percepteur à Marie-Galante.
— aux Habitants.
— à Bonnillante.
— à Capesterre.
— aux Trois-Rivières.
— à Saintes.
— à Saint-Martin.
— à la Pointe-à-Pitre.
— au Morne-à-l'Eau.
— à Port-Louis.
— au Moule.
— à Saint-François.
— à la Désirade.
— à Petit-Bourg.
— à Sainte-Rose.
— à la Basse-Terre.

Réunion.

Trésorier-payeur à Saint-Denis.
Trésorier particulier à Saint-Paul.
Percepteur à Sainte-Suzanne.
— à Saint-André.
— à Saint-Benoit.
— à Salazie.
— à la Plaine-des-Palmistes.
— à Saint-Pierre.
— à Saint-Leu.
— à Saint-Louis.
— à Saint-Joseph.
— à Saint-Denis.

Guyane.

Trésorier-payeur à Cayenne.
Percepteur à Cayenne.

Sénégal.

Trésorier-payeur à Saint-Louis.
Trésorier particulier à Gorée.
Percepteur à Saint-Louis.

Gabon.

Trésorier-payeur au Gabon.

Iles Saint-Pierre et Miquelon.

Trésorier-payeur à Saint-Pierre.
Préposé à Miquelon.

Sainte-Marie de Madagascar.

Trésorier-payeur à Sainte-Marie.

Mayotte.

Trésorier-payeur à Mayotte.
Préposé à Nossi-Bé.

Tahiti.

Trésorier-payeur à Papeete.

Nouvelle-Calédonie.

Trésorier-payeur à Nouméa.

Inde.

Trésorier-payeur à Pondichéry.
Préposé à Karikal.

— à Chandernagor.
— à Mahé.
— à Yanan.

Cochinchine.

Trésorier-payeur à Saigon.
Trésorier particulier à Mytho.
— à Winh-Long.